



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 05 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 1 - Approbation de la convention de versement de subventions accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif « zéro déchet et économie circulaire »
- 2 - La convention d'attribution de tickets loisirs au titre du dispositif Tickets loisirs de la Région Ile-de-France pour l'année 2024-2025
- 3 - La convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris au titre de la mise en place d'un outil de suivi de consommation énergétique des bâtiments publics
- 4 - Approbation de la convention multipartite « cahier des partages » entre le Club d'entreprises VLG92, l'Education Nationale et la ville de Villeneuve-la-Garenne
- 5 - Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2024-2025
- 6 - Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public exercice 2025
- 7 - Approbation du rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Villeneuve-la-Garenne
- 8 - Approbation de la convention de versement de subventions accordées par la Commune au titre du fonds de résidentialisation

EDUCATION

- 9 - Adoption d'une charte de partage des locaux entre la Ville et l'Éducation nationale, visant à améliorer la continuité éducative et le travail collaboratif au sein de la communauté éducative dans les écoles
- 10 - Communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat pour la Restauration Collective (S.Y.R.E.C) pour l'année 2023

AFFAIRES GENERALES

- 11 - Communication du rapport d'activité de la SPL Seine Park pour l'année 2023
- 12 - Recensement rénové de la population 2025 : modalités de rémunération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 13 - Communication du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2023
- 14 - Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023
- 15 - Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et L'Electricité en Ile- de-France (S.I.G.E.I.F) pour l'année 2023
- 16 - Communication du rapport annuel sur les activités du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M) pour l'année 2023
- 17 - Communication du rapport annuel du délégataire dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville pour l'année 2023

- 18 - Approbation et signature de l'avenant n°1 a la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib' portant sur l'implantation d'une station Velib' dans le quartier de la Noue
- 19 - Demande de prorogation des délais du calendrier programmé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public sur le territoire communal de la ville de Villeneuve-la-Garenne
- 20 - Approbation des conventions relatives à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B) à conclure entre l'Etat, l'Etablissement Public Boucle Nord de Seine, la ville de Villeneuve-la-Garenne et les bailleurs sociaux en quartier prioritaire
- 21 - Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Villeneuve-la-Garenne, la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain
- 22 - Approbation du protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine »
- 23 - Approbation à la dérogation du principe de repos hebdomadaire de douze dimanches par an dans les commerces et de son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025
- 24 - Approbation et signature de la convention de plan de sauvegarde de la copropriété « Ilot du mail » à Villeneuve-la-Garenne
- 25 - Instauration d'un principe de redevance d'occupation du domaine public pour les canalisations de distribution et de transport de gaz (RODP et RODPP)
- 26 - Approbation de la convention de travaux avec l'opérateur Orange dans le cadre du dévoiement d'un poste transformateur électrique
- 27 - Lancement de la procédure de conception réalisation pour la construction du groupe scolaire et du gymnase
- 28 - Approbation et signature de la convention de gestion entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et la copropriété ZI Val de Seine pour le nettoyage de l'avenue de la redoute

SECURITES JURIDIQUES

- 29 - Approbation de la délégation de service public du marché d'approvisionnement pour l'occupation de la halle de marche
- 30 - Communication du rapport d'activité annuel de la commission éthique extra-municipale pour l'année 2024
- 31 - Modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

- 32 - Actualisation de la convention des agents mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

FINANCES

- 33 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025
- 34 - Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024
- 35 - Approbation des montants du Fonds de Compensation des Charges Transférées (F.C.C.T) pour l'exercice 2024

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision